

Sujet : Recommandations et mesures à prendre en fonction des différents niveaux de menace des infections respiratoires.

31/10/2023

Note de synthèse en préparation pour le CIM Santé publique du 8 novembre 2023.

Contexte

Le virus pandémique SARS-CoV-2 et ses nouvelles variantes circulent encore largement dans la société et restent un risque pour les personnes vulnérables. Il en va de même pour d'autres virus respiratoires, tels que la grippe et le virus respiratoire syncytial (RSV).

Grâce à un outil de gestion intégré (le "RespiRadar") doté d'indicateurs montrant à la fois la pression exercée sur le système de santé et la circulation du SARS-CoV-2 et d'autres agents pathogènes respiratoires, Sciensano, le groupe d'évaluation des risques (RAG) et le groupe de gestion des risques (RMG) surveillent la situation sur une base hebdomadaire.

Le RespiRadar s'appuie sur des données provenant de cabinets de médecins généralistes, d'hôpitaux, de centres de soins résidentiels et de stations d'épuration. Les indicateurs utilisés sont : le nombre de consultations de médecins généralistes pour des symptômes grippaux et pour d'autres infections respiratoires aiguës; le nombre de symptômes grippaux dans les centres de soins résidentiels; le nombre d'admissions à l'hôpital pour des infections respiratoires aiguës sévères (SARI) et le nombre d'entre elles avec des complications graves; et la concentration de SARS-CoV-2 dans les eaux usées. En outre, les taux de vaccination contre Covid-19 et la grippe saisonnière sont également surveillés par le RMG.

Pour chacun de ces indicateurs, des valeurs seuils ont été définies qui, lorsqu'elles sont dépassées - séparément ou en combinaison - indiquent le niveau de menace dans lequel la Belgique peut se trouver : code vert, jaune, orange ou rouge. Le RAG évalue le risque et propose un niveau de couleur au RMG. Sur la base des recommandations du RAG et d'une consultation mutuelle, le RMG décide du moment où il convient de modifier le niveau de couleur. Chaque niveau de couleur peut déclencher des lignes directrices ou des mesures supplémentaires recommandées ou imposées à l'ensemble de la population, à certains groupes ou activités de la société et au secteur des soins de santé (hôpitaux, cabinets de médecins généralistes, etc.). Inversement, une "réduction d'échelle" peut également se produire si les seuils sont dépassés dans la direction opposée.

Présentation des recommandations proposées

Le Scientifique Stratégique Comité (SSC), sur la base de la littérature scientifique, des enseignements tirés et de l'évolution des connaissances, a formulé un avis sur les lignes directrices ou les interventions non pharmacologiques correspondant à tel ou tel niveau de menace, chaque fois spécifié par groupe de population et par secteur social. L'objectif de ces lignes directrices ou mesures est triple : a) réduire la propagation du virus, en particulier chez les personnes vulnérables; b) réduire la pression sur le système de soins de santé pour lui permettre de fonctionner de manière optimale; et c) minimiser

RMG Risk Management Group

l'impact sur la vie quotidienne et le bien-être mental, principalement dans le système éducatif, les services publics (y compris les transports publics), le lieu de travail, entre autres.

Cet avis a été discuté lors du RMG du 31 octobre 2023 et validé (voir annexe).

L'avis validé distingue quatre niveaux de menace :

- Code vert ou jaune : circulation très faible des agents pathogènes respiratoires; la pression sur les établissements de santé est maîtrisée.
- Code orange : pression croissante sur le système de santé, nécessitant une intervention pour endiguer le phénomène
- Code rouge : risque élevé et attente d'une surcharge du système de santé
- Code "unknown" : émergence d'un agent pathogène respiratoire inconnu et imprévisible, avec des risques inhérents, comme au début de la pandémie COVID-19. Ce pathogène X n'est pas surveillé par le RespiRadar.

Pour chacun de ces quatre niveaux de menace, des recommandations spécifiques ont été formulées pour 1) les mesures personnelles que chaque citoyen devrait prendre; 2) le lieu de travail; 3) le système éducatif et la jeunesse; 4) les transports publics; 5) les voyages internationaux; 6) les réunions privées et 7) les réunions et événements publics.

Les recommandations consistent en un ensemble de recommandations de base désormais bien connues (étiquette contre la toux et hygiène des mains, ventilation optimale de l'air intérieur, vaccination annuelle des groupes à haut risque, utilisation ciblée de masques buccaux et "si vous êtes malade, restez à la maison"); elles sont complétées par des mesures supplémentaires spécifiques au secteur en fonction du niveau de menace.

Cet ensemble générique de recommandations devrait être adapté à chaque fois à l'agent pathogène spécifique par le RMG. Avec le "code unknown", un ensemble de mesures a également déjà été préparé pour un germe actuellement inconnu ("pathogène X").

Way forward / to do

Le RMG est tout à fait conscient de l'impact potentiel de ces recommandations à ce stade de la pandémie et de la nécessité de passer à des niveaux de menace plus élevés, et il est conscient que la faisabilité et l'efficacité des engagements peuvent être limitées par la volonté et la capacité de la population. Par conséquent, les avantages et les inconvénients seront soigneusement pesés dans toute décision d'intensification, en tenant compte de l'objectif ultime visé : protéger les membres les plus vulnérables de la société.

C'est pourquoi le SSC et le RMG considèrent qu'il est très important de coordonner correctement les différents canaux de communication en termes de contenu et de calendrier, et de réitérer les recommandations de base du "Plan pour la saison respiratoire" à la population et à des secteurs spécifiques au moins une fois par an avant le début de l'automne (première quinzaine de septembre). En ce qui concerne la vaccination annuelle des groupes à haut risque et, en particulier, l'actuelle campagne de rappel COVID-19, une communication incitative supplémentaire serait la bienvenue, afin d'atteindre une couverture maximale des groupes cibles décrits dans la recommandation 9766 du Conseil Supérieur de la Santé.

RMG Risk Management Group

De nombreuses questions subsistent quant au cadre juridique, au champ d'application de la loi actuelle sur la pandémie et de la nouvelle législation à venir, ainsi qu'à l'application éventuelle de la loi. Ainsi, il n'est pas encore clair comment et par qui certaines mesures (par exemple, les critères de ventilation, les mesures supplémentaires pour réduire la transmission sur le lieu de travail, le port de masques buccaux (et à partir de quel âge), les mesures dans le système éducatif, etc) devraient être spécifiées et appliquées. Le RMG n'est pas compétent en la matière, mais souhaite faire des recommandations principalement à la population et au secteur de la santé le plus longtemps possible, sans devoir prendre de réels engagements, et se concentrer sur la responsabilité individuelle de chaque professionnel de la santé et de chaque citoyen pour protéger les plus vulnérables.

Certaines recommandations sont transversales relèvent de secteurs qui nécessitent une intervention et une décision d'autres niveaux d'autorité que la Santé Publique. Dans le cas d'un changement d'échelle, qui a également un impact sur d'autres secteurs que celui de la santé, il convient de consulter les autres services gouvernementaux compétents.

Le document ci-joint fournit des recommandations par secteur, mais ne précise pas l'ordre ou le calendrier dans lequel certains secteurs devraient être activés. Le RMG conseille vivement au secteur des soins de santé d'être le premier à "montrer l'exemple", voire à jouer un rôle de premier plan dans l'orientation de la population lors d'une prochaine mise à l'échelle.

Le RMG attend toujours que des recommandations spécifiques pour le secteur des soins de santé soient formulées par le Conseil Supérieur de la Santé (CSS). Dans l'intervalle, le SSC fournit les recommandations validées actuelles pour la population générale au CSS en lui demandant d'aligner autant que possible les recommandations et les mesures pour le secteur des soins de santé. Le RMG s'engage à valider également les recommandations du CSS dès qu'elles seront disponibles et à vous en informer.

Au moment de la rédaction de cette note, nous sommes en "code vert". Avec le RAG, nous suivons la situation sur une base hebdomadaire et nous espérons que nous ne devrons pas passer au "code orange" de sitôt. Mais "preparedness" est l'une de nos tâches, et grâce à ce document validé, nous, en tant que RMG, sommes au moins prêts à passer à l'échelle supérieure dès que nécessaire.

Bien sûr, le RMG est à votre disposition pour vous apporter des éclaircissements supplémentaires.

Cordialement,

Gerlant van Berlaer, Bart Hoorelbeke et Gauthier Willemse

Chief Medical Office

Au nom du Risk Management Group (RMG)

Contact: rmgsec@health.fgov.be